



REFUS ECHELONNEMENT HUISSIER

Par **VIUKY**, le **16/03/2011** à **00:19**

Bonjour,

Ne pouvant assumer la totalité de mes échéances de prêts ainsi que celles de mon ex-compagnon (parti sans laisser d'adresse) pour lesquelles j'atais caution, j'envoie depuis plusieurs mois très régulièrement des versements aux huissiers chargés du recouvrement. Or la plupart de ces derniers considèrent que je ne verse pas assez, et me disent qu'ils vont mettre en place des saisies sur mon salaire ainsi que des saisies sur mon compte bancaire. En ont-ils le droit malgré mes versements réguliers?

Par **Domil**, le **16/03/2011** à **01:17**

les créanciers ne sont pas obligés d'accepter un échelonnement. Par contre, sans jugement, ils ne peuvent faire de saisie.

Avez-vous pensé au surendettement ?